

AVIS PUBLIC

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RUISSEAU DES FRÈRES ET SON COLLECTEUR

Avis public est donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que la MRC de Nicolet-Yamaska requiert des soumissions visant à effectuer des travaux d'entretien sur le ruisseau des Frères et son collecteur situés dans la municipalité de Baie-du-Febvre, dans la MRC Nicolet-Yamaska.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur soumission sur les formulaires préparés par la MRC de Nicolet-Yamaska, sous enveloppes scellées, clairement identifiées et portant la mention « **Appel d'offres public numéro MRCNY-2023-01 pour les travaux d'entretien du ruisseau des Frères et son collecteur** », au plus tard le **2 février 2024 à 8 h 30**. Celles-ci devront être déposées en mains propres ou par messagerie spéciale à l'attention de M^{me} Chantal Tardif, directrice générale, à l'adresse suivante :

MRC de NICOLET-YAMASKA
257-1, rue Monseigneur-Courchesne
Nicolet (Québec)
J3T 2C1

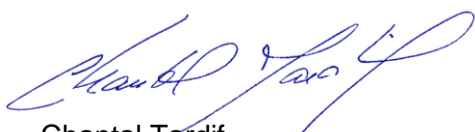
Les soumissions seront ouvertes publiquement à ce moment au même endroit, en présence d'au moins un témoin et des soumissionnaires qui auront choisi d'assister à l'ouverture. À cette étape, seulement les noms des soumissionnaires pourront être déclarés à haute voix, puisque les documents seront analysés par la suite pour conformité et les offres soumises à la pondération d'un comité de sélection chargé de les évaluer sur la base des documents fournis. Toute soumission devra être valable pour une période de 90 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Les formulaires seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SEAO à l'adresse suivante www.seao.ca à compter du **8 janvier 2024**. Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires délivrés par ce site. La MRC de Nicolet-Yamaska ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Veillez prendre note que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté une politique de gestion contractuelle, laquelle doit être respectée par tous les soumissionnaires. Ceux-ci sont invités à en prendre connaissance sur le site internet de la MRC au (www.mrcny.qc.ca).

Pour toute information supplémentaire relativement à cet avis, veuillez communiquer avec M^{me} Chantal Tardif, directrice générale de la MRC de Nicolet-Yamaska, au (819) 519-2997 poste 2221 ou par courriel à c.tardif@mrcny.qc.ca.

Donné à Nicolet, ce 8 janvier 2024.



Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-trésorière